



COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 4 octobre 2017

REFORME DE LA CPEG :

LE PROJET DU CONSEIL D'ETAT EST LA MOINS MAUVAISE SOLUTION

L'Union des Cadres Supérieurs de l'Administration cantonale (UCA) et du Groupement des Cadres de l'Administration (GCA) estiment que le projet de recapitalisation couplée à un passage du système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations est le seul permettant de rejoindre le chemin de croissance fixé par la loi et d'assurer une solution viable à long terme.

Son refus conduirait à une forte péjoration de la situation pour l'ensemble de la fonction publique.

Lors des nombreux échanges avec le Conseil d'Etat, les comités de l'UCA et du GCA ont toujours cherché à défendre leurs membres, ce dans une approche long termiste. Ils estiment, en effet, que seule une solution équilibrée, qui assure la pérennité de la Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), est de nature à véritablement garantir les retraites de l'ensemble de la fonction publique.

Les deux associations sont donc en faveur d'une solution durable et non de demi-mesures qui ne feraient que repousser – et certainement aggraver – le problème.

Dans ce contexte, elles ont privilégié une voie pragmatique ayant pour mérite de régler la situation une fois pour toutes.

Elles soutiennent ainsi le projet de réforme du Conseil d'Etat par esprit de solidarité pour l'ensemble de la fonction publique, faute de mieux.

Il est vrai que les fonctionnaires ont déjà dû renoncer à près de 20% du montant de leurs rentes futures depuis la création de la CPEG en 2014, avec, comme dernière mesure prise, l'augmentation de l'âge pivot du plan standard de 64 à 65 ans qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Mais, si aucun projet de loi permettant d'assainir la CPEG d'ici au 30 juin 2018, des mesures d'assainissement supplémentaires seront prises, car l'augmentation de l'âge pivot ne sera pas suffisante pour que le taux de couverture de la CPEG corresponde à celui prévu par le chemin de croissance, qui l'a fixé à 60% en 2020. D'après les calculs effectués, les diminutions de prestations seraient alors d'au moins 10%, soit un impact sur les retraites de la fonction publique bien plus marqué qu'avec la proposition du Conseil d'Etat.

Didier Crettol
Président GCA

Jacques Folly
Président UCA

*Pour toute information complémentaire: Monsieur Jacques Folly, Président UCA, 078 733 10 12
j.folly@bluewin.ch*